

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3526

présenté par  
Mme Beaudouin-Hubiere

-----  
**ARTICLE 10**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il est interdit de proposer gratuitement par voie électronique un ou des échantillons de produits en échange de la collecte de données à caractère personnel en vue de la constitution d'un fichier tel que défini à l'article 2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à interdire les sites distribuant des échantillons en échange de la collecte des données des personnes demandant à recevoir ces échantillons. En effet, de nombreux sites internet utilisent actuellement ce modèle de développement économique et ont une empreinte carbone d'autant plus mauvaise que ces échantillons sont envoyés par la poste.